

Sécurisez vos transferts de données hors de l'Union européenne avec les **BCR***

* Binding Corporate Rules ou Règles internes d'entreprise

> un code de conduite

Les BCR sont un Code de conduite qui définit la politique globale d'une entreprise en matière de transferts de données personnelles hors de l'Union européenne.

> un niveau de protection adéquat

Les BCR permettent d'assurer un niveau de protection adéquat aux données transférées hors UE et donc de limiter les risques juridiques.

> un outil pour les multinationales

Les BCR sont la solution pour les multinationales qui exportent des données depuis l'UE vers d'autres entités du groupe situées dans des pays tiers n'assurant pas un niveau de protection équivalent à celui de l'Union européenne.

en savoir plus

www.cnil.fr, rubrique

« Transferts internationaux »

contact

Service des affaires européennes
et internationales

Tél. 01 53 73 25 62

bcr@cnil.fr

Ce que dit la loi...

Les transferts en dehors de l'Union européenne sont interdits sauf si le pays ou l'entreprise destinataire assure un niveau de protection adéquat aux données transférées.

SANCTIONS 300 000 € d'amende et 5 ans d'emprisonnement en cas de violation des règles relatives aux transferts de données personnelles.

Les BCR en pratique



**Demander un dossier BCR complet
auprès du service des affaires
européennes et internationales**

PROCÉDURE

- 1 **Rédaction d'un projet de BCR** par l'entreprise.
- 2 **Validation du projet** par la CNIL et transmission aux autorités européennes de protection compétentes pour éventuelles observations.
- 3 **Autorisation des transferts** sur la base des BCR par l'ensemble des autorités européennes de protection compétentes.

La CNIL vous accompagne

- Ses **experts** vous conseillent et vous aident dans vos démarches auprès des autorités locales.
- Elle met à votre disposition une « **boîte à outils** » rédigée par l'ensemble des autorités européennes de protection des données personnelles.
- Vous bénéficiez de son **réseau** auprès des différentes autorités européennes de protection des données personnelles.

Avantages

Les BCR permettent...

d'être en conformité avec les principes de la directive européenne 95/46 et la loi Informatique et Libertés.

d'uniformiser les pratiques relatives à la protection des données personnelles au sein d'un groupe.

de prévenir les risques inhérents aux transferts de données personnelles vers des pays tiers.

d'éviter de conclure un contrat pour chacun des transferts.

de communiquer sur la politique d'entreprise en matière de protection des données personnelles.

de constituer un guide interne en matière de gestion des données personnelles.

de placer la protection des données au rang de vos **préoccupations éthiques**.